

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL  
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le lundi 5 octobre 2020 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 16 septembre 2020, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, à l'antenne du Conservatoire de Manosque.

**Etaient présents :**

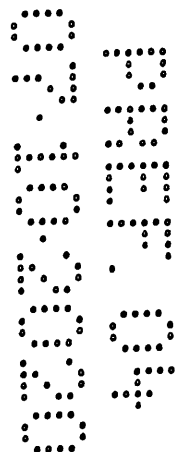
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;  
Madame Sandra FAURE, Vice-Présidente de Durance Luberon Verdon Agglomération  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint

**Etaient absentes excusées :**

Madame Martine THIEBLEMONT, représentant Provence Alpes Agglomération,  
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;



## Délibération n° D-2020-23

### **OBJET :** Demande de subvention 2021 auprès de l'Etat-DRAC

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

#### **Exposé des motifs –**

Il est proposé de déposer un dossier de demande subvention auprès des services de l'Etat – Direction régionale des affaires culturelles – au titre de l'exercice 2021 regroupant un programme d'actions au titre de l'Education artistique et culturelle se déroulant sur l'année scolaire 2020 – 2021. Ces actions s'inscrivent dans le respect des quatre volets du cahier des charges du Ministère de la culture.

Pour l'année 2020, le montant de l'engagement financier de l'Etat a été de 110 000 €.

Au titre de 2021, il est proposé de solliciter un montant de subvention minimum à 110 000 €.

#### **DECIDE –**

**D'approuver** la demande de subvention pour l'année 2021 d'un montant minimum à celui octroyé en 2020 soit 110 000 € ;

**Dit** que les crédits nécessaires au programme d'actions 2020 – 2021 seront inscrits au budget primitif 2021 ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait à Digne-les-Bains le 5 octobre 2020.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,  
Brigitte REYNAUD.

